



# PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

<b>DESTINATAIRES</b>		
Mairies du département	Service Départemental d'Incendie et de Secours	Groupement de Gendarmerie
Direction Départementale de la Sécurité Publique	Service d'Aide Médicale d'Urgence	Direction Départementale des Territoires
Agence Régionale de Santé et (Délégation Départementale)	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	Direction Départementale de la Protection des Populations
Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités	Délégation Militaire Départementale	Conseil Départemental
Conseil régional	Communautés d'agglomération	Communautés de communes
Réseau de Transport d'Électricité	ENEDIS	Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole de la Région de Pithiviers
Orange	Office National des Forêts (Direction territoriale)	Office Français de la Biodiversité (Service départemental)
Chambre de commerce et d'industrie	Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Chambre d'Agriculture
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Unité Départementale)	Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Direction Régionale des Affaires Culturelles	Direction Régionale des Finances Publiques
Rectorat	Université d'Orléans	COFIROUTE
Autoroutes Paris – Rhin – Rhône	KEOLIS Orléans	KEOLIS Montargis
Centre Nucléaire de Production d'Électricité Dampierre-en-Burly	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	Météo France
Lig'Air	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Commissariat général au Développement durable (MTE)
Centre Pénitentiaire Orléans-Saran	Direction Régionale des Douanes	Tribunal administratif
Centres hospitaliers d'Orléans, Montargis, Pithiviers, Gien	Associations agréées de sécurité civile	Association des maires du Loiret
Sous-préfectures de Montargis et Pithiviers	Service de Presse et de Communication (préfecture)	Standard (préfecture)
Comité Qualité de l'air ambiant	EPCI-FP	

COPIE A: COZ Ouest – DREAL de Zone – ARS de Zone – CPZCR – DIR de Zone – SIDPC RGCVL – 58 – 77 – 89 - 91

**MESSAGE URGENT – POLLUTION PARTICULES EN SUSPENSION**

**SEUIL d'INFORMATION ET RECOMMANDATION AU PM10 pour la journée du 14/02/2023**

**SEUIL d'ALERTE PAR PERSISTANCE pour la journée du 15/02/2024**

Lig'Air, organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire, vient d'informer la préfecture du dépassement du seuil d'information et de recommandation pour le paramètre "particules en suspension PM10" pour la journée du 14 février 2023.

Situation :

Malgré l'amélioration de la qualité de l'air de dimanche, les conditions météorologiques sont de nouveau favorables à une accumulation des particules dans l'air. Ainsi un dépassement du seuil d'information et de recommandation en PM10 (> 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière) est prévu pour aujourd'hui, mardi 14 février 2023, et demain, mercredi 15 février 2023, sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.

**La procédure d'information et de recommandation est déclenchée pour l'ensemble du département pour la journée du 14 février 2023.**

Evolution :

**Ces conditions devraient perdurer pour la journée de demain amenant la préfecture à déclencher la procédure d'alerte par persistance.** L'amélioration de la situation est prévue pour la journée du jeudi 16 février avec l'arrivée de nouvelles conditions météorologiques favorables à la dispersion de cette pollution.

**Aussi, sauf évolution favorable de la situation, la procédure d'alerte par persistance est déclenchée en anticipation pour la journée du 15 février 2023.**

**Les gestionnaires routiers sont invités à anticiper les mesures de limitation des vitesses de circulation liées à la procédure d'alerte par persistance avec une mise en oeuvre effective à compter du mardi 14 février 18h00.**

Je vous invite à vous reporter aux fiches jointes relatives aux recommandations générales et sanitaires.

Les mairies sont invitées à diffuser largement cette information auprès des populations. Plus généralement, les destinataires du présent message sont chargés de mettre en oeuvre les actions relevant de leur champ de compétences. Une diffusion large au sein de vos services de ce message est également conseillée.

Enfin, suivez la situation de la qualité de l'air et son évolution en consultant le site internet <http://www.ligair.fr/>

**Pour la Préfète  
Le Chef du Bureau de la Protection  
et de la Défense Civiles**

signé

**Arnaud BOULAY**